**Carlo Santulli**

*Agrégé des Facultés de droit, professeur à l’Université Paris II (Panthéon-Assas)*

**RESPONSABILITES**

Directeur de la *Revue Générale de Droit International Public*.

Directeur de l’Institut des Hautes Etudes Internationales (Université Panthéon-Assas)

Membre du Comité de rédaction de la *Revue française de droit administratif*; responsable de la chronique consacrée au droit international.

Membre du comité de rédaction de la revue italienne *Diritti umani e diritto internazionale*

Codirecteur du Master 2 de droit international public et du Master 2 de Droit international économique, responsable du D.S.U. de droit international public et ancien directeur du Master II d’Administration internationale de l’Université Panthéon-Assas..

Membre du Conseil de la Société Française pour le Droit International.

Membre du Consiglio dei docenti de la Scuola superiore per l’alta formazione universitaria (Université Frédéric II de Naples), Dottorato di ricerca in diritto ed economia.

**PRINCIPALES PUBLICATIONS**

**Ouvrages**

*Introduction au droit international*, Paris, Pedone, 2013 (ouvrage couronné par l’Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, prix Charles Dupin).

*Droit du contentieux international*, Paris, Montchrestien (coll. Précis Domat), 2005 (1ère édition, épuisée), 2015 (2ème édition).

*Dictionnaire encyclopédique de l’Etat*, Paris, Berger-Levrault, 2014 (dir. avec F. Hervouët et P. Mbongo).

*Le statut international de l'ordre juridique étatique. Etude du traitement du droit interne par le droit international*, Paris, Pedone, 2001 (prix de thèse de l’Univ. Paris II, Prix Georges Scelle de la Chancellerie des Univ. de Paris, Prix Suzanne Bastid de la SFDI).

*Irrégularités internes et efficacité internationale de la nationalité*, Paris, L.G.D.J. (coll. travaux et recherches Paris II), 1996.

**Articles**

« Coopération judiciaire et respect de l’exclusivité territoriale : une responsabilité de l’Etat », *R.G.D.I.P.*, 2013/3, pp. 419-430.

« Retour à la théorie de l’organe commun. Réflexions sur la nature juridique des organisations internationales à partir du cas de l’Alba et de la Celac, comparées notamment à l’Union européenne et à l’O.N.U. », *R.G.D.I.P.*, 2012/3, pp. 565-578.

« L’Euro. Analyse juridique de la crise de la dette », *R.G.D.I.P.*, 2011/4, pp. 833-851.

« Interprétation. Rapport général », contribution au colloque de Poitiers sur l’interprétation en droit international, *R.G.D.I.P.*, 2011/2.

« Clauses *electa una via* et clause de règlement judiciaire national préalable », contribution au Colloque de l’IHEI sur les aspects récents du contentieux de l’investissement international (Paris, L.G.D.J.).

« Trois observations sur l’indépendance et l’impartialité des juridictions internationales », in H. Ruiz-Fabri et J.-M. Sorel, *Indépendance et Impartialité des juges internationaux*, Paris, Pedone, 2010, pp. 225 et s.

« La directive retour : l’Union européenne contre les étrangers » (avec K. Parrot), *Revue critique de droit international privé*, 2009.

« Entre protection diplomatique et action directe : la représentation. Eléments épars du statut international des sujets internes », in *Le sujet en droit international*, Paris, Pedone (Colloque du Mans de la S.F.D.I.), 2005, pp. 85-98.

« Observations et proposition sur l’“extension” du concept de victime d’une violation des droits de l’homme »,in *Libertés, Justice, Tolérance. Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohén-Jonathan*, vol. II, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 1371-1383.

« Compétence de cassation du Conseil d’Etat », *Juris-Classeur Justice administrative*, Fasc. 33 (2002).

« La Cour pénale internationale : de l’impunité à la répression ? », *in* S. Gaboriau et H. Pauliat (dir.), *La justice pénale internationale*, Limoges, PULIM (Entretiens d’Aguesseau), 2002, pp. 179-188.

« Coutume internationale et juge national : qui peut quoi ? A propos de l’immunité du chef d’Etat étranger dans l’affaire *Kadhafi* », *J.D.I.*, 2002/3, pp. 805-813.

« Observations sur les exceptions de recevabilité dans l’affaire du *Mandat d’arrêt* », *Annuaire français de droit international*, 2002, pp. 257-280.

« Les droits acquis », *Revue française de droit administratif*, 2001/1, pp. 87-92.

« Les juridictions de droit international. Essai d’identification », *Annuaire français de droit international*, 2001, pp. 45-61.

« Qu’est-ce qu’une juridiction internationale ? Des organes répressifs internationaux à l’O.R.D. », *Annuaire français de droit international*, 2000, pp. 58-81.

« Une administration internationale de la justice nationale ? A propos des affaires *Breard* et *LaGrand* », *Annuaire français de droit international*, 1999, pp. 101-131.

**FORMATION**

2000 : admis au premier concours national d’agrégation (droit public).

1999 : thèse de doctorat sur *Le statut international de l’ordre juridique étatique*, mention « très honorable avec les félicitations du jury » (unanimité), prix de thèse de l’Université Paris II, prix Suzanne Bastid de la Société française pour le droit international, prix Georges Scelle de la Chancellerie des Universités de Paris.

1995 : D.E.A. de droit international, Univ. Paris II, mention Très Bien ; 1994 : Maîtrise de droit international et européen (Paris II) : 1ère Partie : Univ. Paris II, mention Très Bien ; 2ème Partie : Univ. de Göttingen, mention Très Bien ; C.E.J.I. à l’Institut des Hautes Etudes Internationales, mention Très Honorable ; 1993 : Licence en droit, Univ. Paris II, mention Très Bien ; 1992 : DEUG de droit, Univ. Aix-Marseille III, mention Très Bien.

1990 : Maturità classica (Italie) ; 1989 : *American high school graduation* (Oregon).

**CARRIERE ET DISTINCTIONS**

Directeur de l’Institut des Hautes Etudes Internationales (2011) ; Directeur de la Revue Générale de Droit international Public (2009) ; Professeur à l’Université Panthéon-Assas (2006) ; Professeur à l’Université Montesquieu-Bordeaux IV (2000) ; A.T.E.R. (1998) et Allocataire-moniteur (1995) de l’Université Panthéon-Assas.

Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques, France (2008).

Prix « Leone Rampante » de la province de Frosinone, Italie (2007).